

RG 49 - AFFECTIONS CUTANÉES PROVOQUÉES PAR LES AMINES ALIPHATIQUES, ALICYCLIQUES OU LES ÉTHANOLAMINES



Désignation des maladies	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer les maladies
Dermites eczématiformes confirmées par des tests épicutanés ou par la récurrence à une nouvelle exposition	Préparation, emploi et manipulation des amines aliphatiques, alicycliques ou des éthanolamines ou de produits en contenant à l'état libre

Quelle est la nuisance ?

Les différentes substances qui peuvent provoquer les dermites sont les suivantes :

- Amines aliphatiques. On retrouve dans cette catégorie :
 - Diéthylamine (CAS : 109-89-7) (FT 114)
 - Diéthylènetriamine (CAS : 111-40-0) (FT 143)
 - Isopropylamine (CAS : 75-31-0) (FT 130)
- Amines alicycliques parmi lesquels :
 - Cyclohexylamine (CAS : 108-91-8) (FT 230)
 - Isophoronediamine (CAS : 2855-13-2)
- Ethanolamines dont font partie :
 - Éthanolamine ou 2 aminoéthanol (CAS : 141-43-5) (FT 146)
 - Diéthanolamine ou 2,2' – iminodiéthanol (CAS : 111-42-2) (FT 147)
 - Triéthanolamine (CAS : 102-71-6) (FT 148)

La nuisance traitée ici étant cutanée, il convient d'expliquer que la pénétration des substances dans la peau est un facteur très répandu. Néanmoins, en théorie, la pénétration peut aussi se faire par ingestion ou de manière respiratoire.

Comment reconnaître l'affection ?

L'affection provoquée est de l'eczéma, c'est-à-dire une inflammation superficielle de la peau accompagnée de démangeaisons. L'eczéma se manifeste principalement par des irritations, ainsi que la présence de vésicules, de croûtes et de desquamation (élimination des couches superficielles de l'épiderme).

Il se diagnostique par les critères qui suivent :

- La clinique : Il se présente sous plusieurs aspects et se déclenche sur la peau qui a été en contact direct avec l'allergène :
 - Eczéma aigu érythémato-papulo-vésiculeux et qui démange
 - Eczéma « sec » érythémato-squameux
 - Eczéma lichénifié : en général un eczéma ancien, qui gratte beaucoup
- L'anamnèse : C'est l'historique de l'affection. Elle doit rechercher les facteurs professionnels et non-professionnels pour donner des indices de présomption
- Test épicutanés : Le test vise à reproduire « un eczéma en miniature » en appliquant la substance suspecte sur une zone limitée de la peau
- Diagnostic différentiel : L'objectif est d'écarter des possibilités et confirmer un diagnostic définitif

Quelles sont les professions exposées ?

Ces produits sont surtout utilisés comme intermédiaires dans la synthèse organique. On les retrouve donc dans les industries chimiques, pharmaceutiques et pour la fabrication des cosmétiques, des pigments, des détergents, des insecticides...

Ils sont aussi utilisés dans :

- L'industrie des matières plastiques (catalyseurs, durcisseurs), du caoutchouc, des textiles, du cuir et en fonderie,
- La métallurgie pour les huiles et lubrifiants ou comme inhibiteur de corrosion.

Beaucoup de ces substances sont, bien sûr, utilisées comme solvant dans les industries pétrolières ou pharmaceutiques par exemple et d'autres professions les utilisent également, telles que les coiffeurs par exemple.

Comment prévenir l'affection ?

La prévention de la maladie s'effectue de deux façons, technique et médicale.

La première a pour but de limiter l'exposition autant que possible et au moins inférieure aux valeurs limites d'exposition professionnelles, si elles existent. Elle s'articule autour des points suivants :

- Remplacement du polluant par un produit moins dangereux
- Mise en place de mesures pour éviter l'inhalation des vapeurs ou le contact avec la peau
- Les opérations industrielles qui s'y prêtent doivent être effectuées en circuit fermé
- Mise en place d'installations de captage à la source d'émission
- Utilisation d'appareils de protection respiratoire réservés à des travaux de courte durée et à caractère exceptionnel.
- Mise à disposition du personnel des vêtements de protection individuelle et des lunettes de sécurité
- Information du personnel par rapport aux risques présentés par les produits
- Formation à la prévention de ces mêmes risques

La prévention médicale quant à elle, consiste en deux types d'examens médicaux :

- Examen médical initial : Il vise à rechercher l'existence d'une allergie mais ne peut recourir aux tests cutanés à l'embauche. Il peut cependant inciter à une orientation en milieu spécialisé pour confirmation éventuelle de l'allergie
- Examen périodique : Le médecin a un rôle important reposant essentiellement sur l'hygiène et la protection en recommandant notamment des lavages des mains et l'utilisation de crèmes protectrices pour limiter les conséquences de l'allergie